L’Italie vers la tolérance zéro envers les migrants illégaux

03/01/2017 à 18h48

Le ministère de l’Intérieur établit à près de 200.000 le nombre de migrants arrivés au cours des 12 derniers mois sur les côtes du sud du pays. Soit une hausse de 19 % par rapport à 2015. Mais selon les autorités, la majeure partie de ces migrants n’est pas éligible au statut de réfugié. Rome prévoit donc un sérieux tour de vis dans les procédures de contrôle et de rapatriement.

En 2016 les unités de secours au large de la Méditerranée ont sauvé des dizaines de milliers d’enfants et d’adultes et les opérations se poursuivent depuis le début de l’hiver. De quels pays sont originaires les migrants arrivés sains et saufs en Italie ?

Pour 2016, le premier pays de provenance est le Nigeria, suivi de l’Erythrée, de la Guinée, de la Côte d’Ivoire et de la Gambie. Parmi les migrants – dont 25.000 mineurs sans parents- 90 % sont partis des côtes libyennes, à bord d’embarcations toujours plus fragiles. Il s’agit essentiellement de bateaux pneumatiques de fabrication chinoise, surchargés et qui résistent à peine quelques heures dans l’eau. Le travail des missions de secours a donc été rendu encore plus périlleux.

Et sur la terre ferme l’Italie peine aujourd’hui à gérer l’accueil de ces personnes. D’autant que la population est de plus en plus hostile à la présence de migrants. Selon un sondage de l’Institut Ipsos, réalisé après l’attentat de Berlin, et l’arrivée à Milan de son auteur présumé, Anis Amri, tué par un policier le 23 décembre, 65 % des Italiens estiment qu’il faut rapatrier tous les migrants illégaux.

Les nouvelles lignes directrices annoncées par le gouvernement

vont dans ce sens
Le nouveau ministre de l'Intérieur Marco Minniti prévoit de multiplier par cinq le nombre de Centres d'Identification et d'Expulsion (CIE). De quatre, actuellement ouverts et disposant seulement de 400 places, ces centres devraient passer à vingt. L'objectif est de répondre à une demande européenne, en ne permettant plus à ceux qui font l'objet d'un avis d'expulsion de prendre la poudre d'escampette. Comme cela a été le cas en 2015 pour le Tunisien Anis Amri.*
Depuis 2014, face à 500 000 arrivées les autorités italiennes n'ont rapatrié que 15 000 migrants illégaux alors que plus de 60 % de ceux qui débarquent dans le Sud ne sont pas éligibles au statut de réfugié pour raison politique ou humanitaire.[…]
Suite sur RFI